

Retraités Solidaires :

Les retraité-es sont attaché-es à la solidarité inter-générationnelle : les salarié-es paient les pensions des retraité-es : c'est cette redistribution des richesses que l'on remet en cause dès que l'on modifie par exemple les conditions de départ en retraite, l'âge pivot, les décotes, le gel des pensions ...

Le projet de loi sur la retraite à points est un bel exemple de cette stigmatisation des ancien-nes à qui il ne sera plus question de consacrer une part aussi « importante » des richesses produites - celles-ci devant prétendument être réservées aux plus riches qui feront ruisseler leur richesse. Et pour comble

de cynisme, les promoteurs de la réforme cherchent à persuader les plus jeunes qu'en conservant le régime actuel, il n'y aurait plus personne pour payer leur retraite, alors qu'eux et elles auront cotisé pour les ancien-nes, quand que c'est précisément avec la retraite à points que la pension des plus jeunes ne sera pas assurée.

Les études réalisées dans les pays où la retraite à points a été mise en place depuis plusieurs années, ont montré une chute nette du montant des pensions, et une aussi nette augmentation du nombre de retraité-es pauvres.

Pour un meilleur système par répartition : un autre financement

Afin d'assurer à toutes et tous une retraite correcte, pour « vivre, et pas seulement survivre », l'UNIRS revendique l'abrogation de toutes les contre-réformes des retraites depuis 1986, qu'il s'agisse de l'âge de départ, de la durée de cotisation et de la décote, de la pension minimum, de la revalorisation des pensions sur les salaires et non sur les prix...

Notre système de retraite par répartition n'a pas de problème de financement ni d'équilibre, la question est ailleurs :

- le taux de chômage (que les gouvernements se gardent bien de réduire en instituant une réduction massive du temps de travail, des départs anticipés pour les métiers pénibles associés à des temps de repos supplémentaires pendant toute la carrière, afin de libérer de l'emploi),

Quel Minimum de pension ?

Macron pense faire un cadeau aux futur-es retraité-es en leur promettant un montant minimum à 1 000 euros à taux plein ... En premier lieu, cette mesure, déjà votée en 2003 n'a jamais été appliquée. Et ensuite, est-ce un vrai cadeau de pouvoir prétendre à 1 000 euros mensuels, pour 42 ans de cotisation et un départ à 64 ans ? Ces élites qui se glorifient de telles mesures sociales ne devraient-elles pas être contraintes par la loi de se soumettre à de telles conditions pendant quelques mois, afin d'affiner leur réflexion sur la question ?

L'UNIRS revendique :

- une pension minimum au niveau d'un SMIC revendiqué à 1 700 euros nets mensuels,
- le renforcement de mesures de compensation pour les carrières écourtées pour cause de chômage ou de travail précaire ou partiel imposé, pour la maternité et l'éducation des enfants
- un rattrapage du niveau des pensions, et une évolution en fonction du salaire moyen.

CAHIER REVENDICATIF RETRAITÉ-ES : NIVEAU DES PENSIONS et PARTAGE DES RICHESSES

Les organisations syndicales portent, par nature, les revendications des travailleur-ses « actives », relatives à leurs conditions d'embauche, de travail et à leur salaire. Elles participent également aux luttes de transformation sociale et environnementale pour la paix, le logement, la sauvegarde des services publics, contre le racisme, contre le réchauffement climatique ...

Les syndicats rencontrent plus de difficultés à associer aux luttes revendicatives les chômeurs et les chômeuses, les personnes privées d'emploi, ou de plus en plus fréquemment titulaires d'un emploi précaire, les personnes en perte d'autonomie (par suite d'accident, de réforme ...), et enfin les retraité-es. Ces dernier-es représentent pourtant un quart de la population française - une « économie des cheveux blancs » qui constitue un gros marché pour les capitalistes et les banquiers.

Pourtant, le niveau de vie des pensionné-es est loin d'être celui présenté par le Président Macron : et s'il est des retraité-es aisé-es, nombre d'entre eux et elles doivent aider enfants et petits enfants en difficulté, et un tiers perçoit une maigre pension.

Les retraité-es ne sont pas des privilégié-es :

Le Président Macron n'a pas été le premier à son poste à s'en prendre aux retraité-es, Sarkozy et Hollande s'en étaient déjà occupés notamment par le blocage des pensions, la suppression de la demi-part pour les veuves, la fiscalisation du supplément de 10 % de la pension pour les enfants, la mise en place d'une nouvelle contribution sociale, la CASA, en 2013 ou la création puis l'augmentation de la CSG et la non déductibilité d'une partie de la CSG ...

inférieure à 1 000 euros mensuels - et ce sont les femmes qui sont en majorité concernées - est particulièrement agressif. L'arrogance présidentielle ne s'arrête pas là, puisqu'il estime qu'un-e retraité-e qui perçoit plus de 1 200 euros mensuels est « riche », et peut donc supporter une perte de revenu ! La revalorisation des pensions de 0,4% en 2021 est bien insuffisante pour modifier ce constat .

Toutefois, le mépris affiché de ce Président pour les « non productifs-ves », prétendument nanti-es, alors même qu'un tiers des retraité-es perçoit aujourd'hui une pension

En outre, les retraité-es dans leur ensemble ne peuvent que redouter le moment où la note de la COVID sera présentée aux citoyen-nes.

Pour une Pension de réversion renforcée :

La philosophie de cet « avantage » social était de permettre le maintien du niveau de vie du ménage au décès du conjoint. 88% des femmes perçoivent cette réversion. Assurant une compensation relative des périodes non travaillées pour élever les enfants, voire assurer leur éducation pendant de longues années, alors que la profession du conjoint, absent du domicile pour déplacement professionnel, ou horaires décalés ... ne permettait pas à celui-ci d'être présent - mais aussi des inégalités de déroulement de carrière, consécutives à la maternité, et au sexisme des employeurs.

Avec la retraite à points, le gouvernement Macron compte diminuer encore le montant

de la réversion qui sera versée aux conjoint-es survivant-es : en attribuant au survivant-e les 2/3 de la somme des deux anciennes pensions, en repoussant à 62 ans l'âge de perception de la réversion. Là encore, les femmes seront les plus touchées : elles ne percevront celle-ci que 7 ans plus tard, les plongeant dans une pauvreté plus grande encore.

L'UNIRS revendique une pension de réversion égale à 75% bruts de celle du conjoint, versée sans conditions de ressources, pour tous les couples (mariés, pacsés, en concubinage).

Justice fiscale :

Là encore, les mesures fiscales prises ces 20 dernières années vont dans le sens d'une injustice de plus en plus grande. Certes, les plus bas revenus sont exonérés d'une partie des impôts : impôts sur le revenu, et Taxe d'Habitation (dont tout ou partie du montant sera reportée ailleurs que veut dire cette phrase entre parenthèses ?). Mais l'injustice réside dans le fait que les classes moyennes paient l'essentiel de l'impôt sur le revenu - qui de fait ne représente pas grand-chose par rapport aux autres prélèvements : 70 milliards en 2019, alors que la TVA en représente 129. De plus, les revenus individuels sont plus taxés que ceux des sociétés : 28 à 30% pour les secondes, 30 à 45% pour les 3 dernières tranches de l'impôt sur le revenu.

Si l'on ajoute à cela :

- l'évasion fiscale légale (les entreprises exerçant leur activité principale en France et déclarant leurs impôts dans les pays d'Europe dont la fiscalité ou les lois sur les successions sont plus avantageuses, c'est le cas notamment pour Total, B. Arnaud, etc.) ;

Avec toutes ces recettes perdues (pas pour tout le monde, il est vrai), le financement de la protection sociale, de l'école, des transports publics, de l'aménagement du territoire, de la prise en charge de la dépendance et du grand âge, de l'accueil et de la protection des réfugiés ... il y aurait largement de quoi financer de nombreux projets. Mais en France, les fraudeurs à l'impôt restent très populaires, et la revendication d'impôts supplémentaires mais mieux répartis mobilise peu.

Montant des pensions et égalité salariale :

Des pensions égales, pour les hommes et les femmes : cela passe par l'égalité des salaires pendant l'activité professionnelle, et donc un accès égal aux postes de responsabilité, fortement rémunérateurs, une meilleure prise en charge de l'éducation des enfants par la société et les pères, et toutes les mesures nécessaires à ce que le niveau de vie des femmes retraitées ne soit pas dépendant du niveau de pension du conjoint. C'est vers un montant de pension égal qu'il faut tendre, et c'est avant tout sur les employeurs - et les stéréotypes qu'il faut agir.

Des prestations sociales financées par des cotisations sur tous les revenus :

L'UNIRS revendique la suppression des Contributions et leur remplacement par des cotisations sociales sur tous les revenus. Comme toujours, la CSG, lors de sa création, avait été vendue aux français-es comme un impôt supplémentaire juste, parce qu'elle était prélevée sur tous les revenus, dès le 1^{er} euro, qu'il s'agisse du salaire ou des revenus du capital. Et comme toujours, là est l'arnaque, parce qu'une taxe prélevée sur le 1^{er} euro gagné ne tient nullement compte des conditions de vie objective de chacun-e (nombre de personnes à charge, revenus de la famille, logement locatif ou en propriété ...), et qu'on peut raisonnablement supposer que ceux et celles disposant de placements boursiers ont moins de problèmes de fin de mois qu'un-e smicard-e avec enfants.

A la CSG, régulièrement augmentée - voire non déductible, s'est rajoutée la CASA, pour la prise en charge de l'autonomie. Et on ne sait pas encore aujourd'hui comment l'État

compte faire financer le « 5^e risque » créé par la loi du 7 août 2020, celui du Handicap et de la Dépendance.

L'UNIRS considère que l'ensemble de la protection sociale, de la naissance à la mort, doit être financée à 100% par la Sécurité Sociale. Le grand âge et la perte d'autonomie sont, comme toutes les maladies, par exemple, des questions de santé publique qui concernent toute la société, et doivent être prises en compte toutes de la même manière, par la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Parce que l'état de santé des personnes retraitées dépend des conditions de vie, de travail et d'environnement qu'elles ont subies durant toute leur carrière - la preuve en est que les ouvrier-ères vivent moins longtemps, et en moins bonne santé que les cadres ; il est donc juste de ne pas faire de différence entre les assurés-es.

Retraite de base : quel taux de remplacement

L'UNIRS revendique que chaque système de retraite de base assure un taux de remplacement équivalent à 75% du salaire de référence, incluant l'ensemble des primes et éléments variables de salaire, et calculé soit sur les 10 meilleures années de cotisation pour le privé, soit les 6 derniers mois pour le public. L'UNIRS revendique également l'intégration des retraites complémentaires dans les régimes de base.

Partager les richesses

Le niveau des pensions, comme bien d'autres sujets pose aujourd'hui le problème du partage des richesses, au niveau mondial. D'autres choix sont possible, respectant l'humain et la nature, stoppant le gaspillage et le pillage des richesses.

Les retraité-e-s réuni-es au sein de l'UNIRS combattent pour ce monde, pas si éloigné, où le vivant est au centre des préoccupations, et pas l'argent.